



Parc
naturel
régional

du Marais poitevin Une autre vie s'invente ici

Extrait du Registre des délibérations du Bureau du 6 février 2025

Date de publication : 17/02/2025	Délégués en exercice : 21
Date de convocation : 30/01/2025	Nombre de délégués présents ou <i>représentés</i> : 14 Votes : Pour : 14 - Contre : 0 - Abstention : 0

Le 6 février 2025, les membres du Bureau du Parc naturel régional du Marais poitevin, légalement convoqués, se sont réunis à La Ronde (17), sous la présidence de M. Pascal DUFORESTEL, président.

Etaient présents ou *représentés* :

Au titre du Conseil régional Nouvelle-Aquitaine :

Pascal DUFORESTEL

Guillaume RIOU (pouvoir à Pascal DUFORESTEL)

Magarita SOLA (pouvoir à Gilles GAY)

Au titre du Conseil régional Pays de la Loire :

Lydie BERNARD

Yveline THIBAUD (pouvoir à Lydie BERNARD)

Au titre du Conseil Départemental de la Charente-Maritime :

Valérie AMY-MOIE (pouvoir à Jean-Pierre SERVANT)

Gilles GAY

Au titre du Conseil Départemental de Vendée :

Arnaud CHARPENTIER

Stéphane GUILLON

Au titre des communes de Charente-Maritime :

Didier TAUPIN

Au titre des communes des Deux-Sèvres :

Catherine TROMAS

Au titre des EPCI de Charente-Maritime :

Jean-Pierre SERVANT

Au titre des EPCI des Deux-Sèvres :

Anne-Sophie GUICHET (pouvoir à Catherine TROMAS)

Au titre des EPCI de Vendée :

Gilles BOUTEILLER

Création d'un emploi non permanent dans le cadre d'un contrat de projet (LIFE wild bees)



Parc naturel régional du Marais poitevin • 2, rue de l'église • 79510 Coulon • Tél. 05 49 35 15 20
correspondance@parc-marais-poitevin.fr • pnr.parc-marais-poitevin.fr



**Création d'un emploi non permanent
dans le cadre d'un contrat de projet (LIFE Wild bees)**
(ARTICLES L. 332-24, L. 332-25, L. 332-26 DU CODE GENERAL DE LA FONCTION PUBLIQUE)

Contexte

Depuis son lancement en 2021, le projet LIFE Wild Bees, dédié à la préservation et à l'étude des abeilles sauvages, a progressé grâce à la collaboration des cinq Parcs naturels régionaux de la région Nouvelle-Aquitaine et de leurs partenaires : Office Pour les Insectes et leur Environnement (OPIE) et Institut de Recherches pour l'Agriculture, l'Alimentation et l'Environnement (INRAE).

Cependant, des retards ont été constatés dans la mise en œuvre des actions opérationnelles et l'analyse des données collectées, compromettant ainsi le respect du calendrier initial.

En tant que coordonnateur général du projet, le Parc naturel régional Périgord-Limousin va solliciter auprès de la Commission européenne, un avenant de prolongation du projet, pour une année supplémentaire maximale. Les financements obtenus au titre du LIFE Wild Bees couvrent cette prolongation.

Par délibération du Bureau du 26 novembre 2021, un emploi non permanent d'attaché, catégorie A, à temps complet, avait été créé à compter du 1er avril 2022, pour une durée déterminée de trois ans, afin de mener à bien le projet Life Wild Bees sur le territoire du Parc naturel régional du Marais poitevin.

Afin de garantir la continuité et la bonne réalisation des actions prévues dans le projet LIFE Wild Bees, le Président propose de créer un emploi non permanent d'attaché, à temps complet, relevant de la catégorie hiérarchique A, à compter du 1^{er} avril 2025, pour une durée déterminée d'un an.

L'agent sera recruté dans le cadre d'un contrat de projet visé à l'article L332-24 du Code Général de la Fonction Publique et sera chargé des fonctions suivantes :

- > assurer le suivi des actions engagées en lien avec les autres bénéficiaires du projet ;
- > finaliser l'analyse des données, l'évaluation des actions et le rapport final du projet ;
- > maintenir une dynamique de travail efficace pour atteindre les objectifs fixés.

La rémunération de l'agent sera calculée par référence à l'indice brut 444 de l'échelle indiciaire du grade d'attaché, en tenant compte des fonctions occupées, de la qualification requise pour leur exercice, la qualification détenue par l'agent ainsi que son expérience professionnelle.

Décision

Après en avoir délibéré, le Bureau décide

- > de créer l'emploi non permanent de chargé.e de projet LIFE Wild Bees, à temps complet, de catégorie A, pour mener à bien le projet LIFE Wild Bees,
- > d'autoriser le Président à recruter un agent contractuel sur le fondement des articles L.332-24 à 26 du code général de la fonction publique et à signer le contrat afférent, d'une durée d'un an au 1^{er} avril 2025,
- > de fixer la rémunération en référence à l'indice brut 444 de l'échelle indiciaire du grade d'attaché,
- > de mettre à jour le tableau des effectifs,
- > que les crédits nécessaires seront inscrits au budget.

Fait et délibéré les jour, mois et an que dessus

Le Président,
Pascal DU FORESTEL